

BORDEREAU INPI - DEPOT D'ACTES DE SOCIETES

Vos références :

Nos références : n° de dépôt : **A2002/006165**
n° de gestion : **1994B00879**
n° SIREN : **397 845 942 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 30/07/2002 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISES société à responsabilité limitée

14 avenue Pierre de Coubertin za de Percevaliere 38170 Seyssinet Pariset -FRANCE-

Ce dépôt comprend les pièces suivantes :

procès-verbal d'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 30/11/2000
(2 exemplaires)

Concernant les événements RCS suivants :

Modification relative aux dirigeants d'1 SARL ou Sté de capitaux.

« A.A.C.E. »
« ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISE »

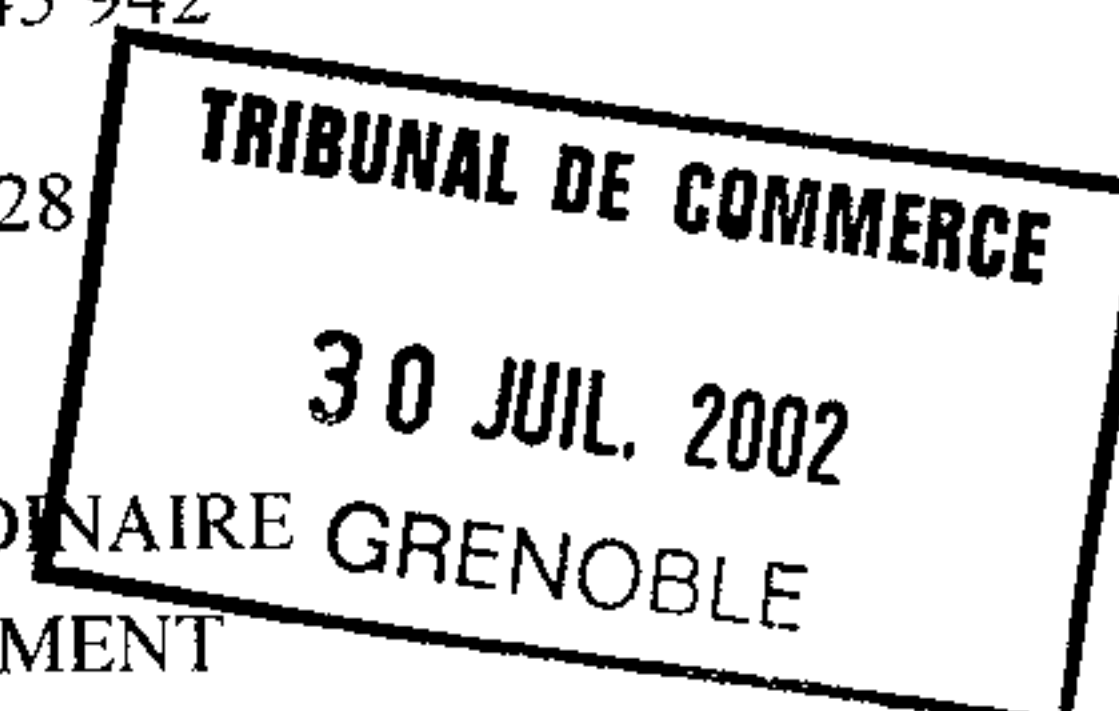
SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 250 000 FRANCS

Siège social à 38170 SEYSSINET PARISSET (Isère)
14, avenue Pierre de Coubertin

R.C.S. GRENOBLE B 397 845 942
(94 B 879)

SIRET : 397 845 942 00028

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
REUNIE EXTRAORDINAIRE
DU 30 NOVEMBRE 2000



PROCES VERBAL DE DELIBERATION

L'an deux mille, le trente novembre, à 18 heures,

Les actionnaires de la Société Anonyme « A.A.C.E. – ALPES AUDIT CONSEILS EXPERTISE », au capital de 250 000 francs, divisé en 2 500 actions de 100 francs chacune, dont le siège social à 38170 SEYSSINET PARISSET (Isère) – 14, avenue Pierre de Coubertin, se sont réunis audit siège social, sur la convocation qui leur a été faite par Monsieur Eric CHAMBON, Président du Conseil d'Administration, en conformité des statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée lors de son entrée en séance.

Monsieur Eric CHAMBON préside la réunion en sa qualité de Président Directeur Général.

Monsieur Jacques NAHMIAS,
Et Madame Claude CHAMBON,

les deux actionnaires présents et acceptants, représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataire, le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Philippe ORSET-BLANC est désigné comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires présents, représentés et ayant voté par correspondance possèdent ensemble 2 498 actions, soit plus de la moitié du capital social.

Three handwritten signatures are present at the bottom of the page. From left to right: a signature that appears to be 'Eric Chambon', a signature that appears to be 'Jacques Nahmias', and a signature that appears to be 'Philippe Orset-Blanc'.

Les conditions de quorum requises par la loi et les statuts pour la validité des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire étant réunies, l'Assemblée est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Eric CHAMBON dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence de l'Assemblée,
- le Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée,
- l'état civil complet du nouvel administrateur,
- une copie des statuts sociaux à jour.

Puis, il déclare :

- que les formulaires de procuration mis à la disposition des actionnaires par la Société étaient accompagnés des documents et comportaient les mentions prévues par l'article 133 du Décret du 23 Mars 1967, et étaient conformes aux dispositions légales,
- que les actionnaires n'ont pas demandé qu'il leur soit adressé les documents et renseignements énumérés à l'article 135 de ce même décret,
- que la liste des actionnaires arrêtée seize jours avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires au siège social quinze jours avant cette Assemblée,
- et qu'en outre, les documents et renseignements ci-après ont été tenus à la disposition des actionnaires au même lieu depuis la convocation de l'Assemblée :
 - a) le projet de résolution présenté par le Conseil d'Administration,
 - b) le rapport du Conseil d'Administration et le tableau des résultats de la Société au cours des cinq derniers exercices sociaux,
 - c) la liste des administrateurs,
 - d) la liste des fonctions occupées par les administrateurs dans d'autres sociétés.

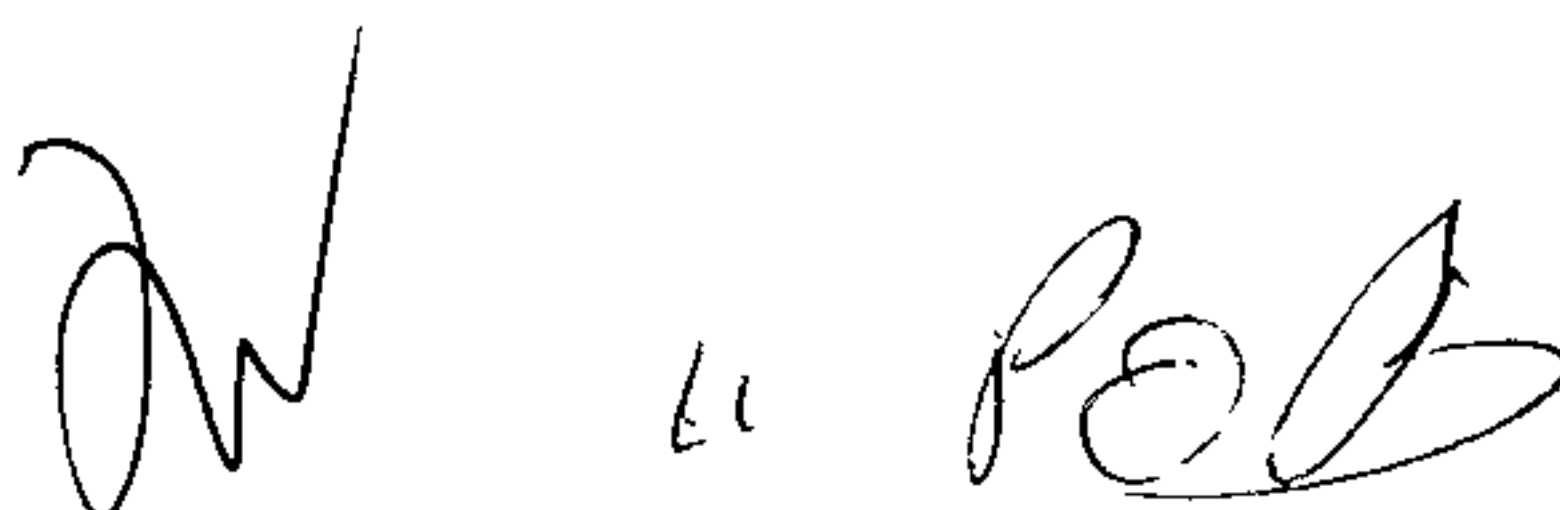
Il indique, en outre, que le Commissaire aux Comptes a été régulièrement convoqué dans les formes et délais prévus par l'article 231 de la loi du 24 juillet 1966 et par l'article 192 du décret du 23 mars 1967 et constate que la société C.R.C., dont le siège est à 38100 GRENOBLE – 55, cours de la Libération, représentée par Monsieur Errico FANINI, est excusé.

L'Assemblée lui donne acte de ces déclarations.

Monsieur Eric CHAMBON, Président, rappelle que les actionnaires sont appelés à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- 1° / Constatation de la démission du Directeur Général
- 2° / Constatation de la démission d'un Administrateur
- 3° / Pouvoirs pour les dépôt, publicité et formalités légales.



Puis il donne lecture du rapport au Conseil d'Administration.

Monsieur Eric CHAMBON déclare alors la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale,

après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration,

prend acte et accepte la démission de Monsieur Philippe ORSET-BLANC de son mandat de Directeur Général à compter du 30 novembre 2000 et le remercie de l'activité qu'il a déployée dans le cadre de l'exercice de son mandat.

L'Assemblée Générale prend acte et accepte la démission de Monsieur Philippe ORSET-BLANC de son mandat d'Administrateur de la société, à compter du 30 novembre 2000 et le remercie de l'activité qu'il a déployée dans le cadre de l'exercice de son mandat.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire,

Confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes en vue de l'accomplissement des formalités qu'il appartiendra suite aux décisions prises ci-dessus.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

Rien n'étant plus à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par les membres du bureau, après lecture.

Le Président.

Les Scrutateurs

Le Secrétaire.

The block contains three handwritten signatures. The signature for the President is a large, stylized 'X' shape. The signature for the Scrutators is a large, stylized 'D' shape. The signature for the Secretary is a large, stylized 'S' shape.